



Mon départ outre-mer ou à l'étranger



TESTS COVID-19 – MESURE EXCEPTIONNELLE

La [CNMSS](#) prend en charge pour les familles de militaires affectés Outre-mer et à l'étranger autorisées à partir avec lui en mutation, les tests virologiques RT-PCR réalisés sans prescription médicale pour permettre leur entrée sur le territoire de l'affectation.

VOIR AUSSI

- ▶ [Les conditions de remboursement.](#)

Dans cette rubrique

- > Médecine des voyages : des conseils personnalisés
- > Vaccinations pour départ outre-mer et à l'étranger
- > Les maladies vectorielles
- > Zika